

La pièce à la francisque

NÉ DANS LES ANNÉES 1960, CHRISTIAN FRIEDRICH GRANDIT DANS LE CADRE PARTICULIER D'UN BISTROT DE VILLAGE ALSACIEN. TOUTES LES AVENTURES COUTUMIÈRES DE L'EXISTENCE TRANSITENT ALORS PAR CE LIEU PRIVILÉGIÉ, CENTRE DE LA VIE COMMUNALE. PRÈS DU COMPTOIR, L'ENFANT D'ALORS ABSORBE TOUTES LES PÉRIPÉTIES, LES ÉVÉNEMENTS ET LES HISTOIRES DE LA VIE QUOTIDIENNE. AUJOURD'HUI, IL PIOCHE DANS SES SOUVENIRS ET LIVRE DE TRUCULENTES « MÉMOIRES DE COMPTOIR ».

TEXTE : CHRISTIAN FRIEDRICH – PHOTO : PIERRICK BOURGAULT

LES langues régionales ! Vaste sujet, qui trouvera sa place dans le débat européen et que notre République a déjà abordé à sa manière. À l'heure où la langue de Shakespeare se mondialise, s'imposant dans les relations internationales et dans notre quotidien, un court flash-back amène quelques réflexions pour le moins amusantes... Nous étions au début des années 1970. Jeune écolier s'ébattant avec insouciance dans l'univers simple et serein de l'enfance, une situation ubuesque interpella longtemps mon esprit juvénile. En effet, mes loisirs étaient consacrés à l'écoute des anciens du village, venus se rafraîchir devant un quart de riesling ou de klevener. Histoires passionnantes où gloires et peines se côtoyaient singulièrement. Toutes ces narrations se déclinaient joyeusement en dialecte alsacien. Rires et invectives résonnaient aux sons rudes du patois rhénan, entre jeux de cartes et débats politiques. Quoi de plus normal, puisque la ruralité d'alors s'exprimait dans le jargon local, que moi-même et mes camarades pratiquions sans réserve.

LE CENSEUR RÉPUBLICAIN

Mais, dès l'instant où je franchissais la limite de l'école, dès que la frontière psychologique et morale de l'établissement éducatif était atteinte, ma chère langue maternelle se trouvait bannie ! En effet, le censeur républicain, sous les traits de l'instituteur, veillait au grain et prohibait tout conciliabule dialectal... Interdiction formelle de s'exprimer dans ce « baragouinage germanique », sous peine de brimades et de punitions ! Un véritable calvaire pour tous les dialectophones.



Récréation, éducation physique et autres excursions éducatives devaient, elles aussi, se dérouler dans la langue de Molière. Si, par malheur, le moindre vocable alsacien était employé par un jeune irresponsable, il se voyait immédiatement remettre par l'instituteur la marque de l'infamie, garante d'une punition à venir. Une pièce d'un franc, datant du gouvernement de Vichy et ornée de la francisque, matérialisait la transgression

verbale. Le contrevenant, touché au vif, pouvait transmettre la « pièce » à tout autre délinquant du verbe surpris à converser dans le langage honni. Curieux relais où le témoin accusait irrémédiablement le coupable. La délation était admise et encouragée.

L'INSTITUTEUR DIALECTOPHONE

Le samedi matin, le malheureux détenteur final de l'ignominieux gage se voyait châtié par une punition aux vertus très pédagogiques : 200 lignes manuscrites de « je ne dois pas parler en alsacien, je dois parler en français », 400 en cas de récidive ! De quoi faire réfléchir la plus alsacienne des âmes... Je dois maintenant préciser que l'instituteur, lui-même Alsacien, dialoguait parfaitement dans notre cher jargon ! Lorsqu'il venait se rafraîchir la gorge après la messe dominicale, je le voyais souvent débattre avec les « anciens ». Lorsqu'il hurlait des « *ver dammi na* » dès qu'il perdait aux cartes alors que je noircissais des lignes de « je ne dois pas parler en alsacien... » au fond de l'arrière-salle, tout en regardant la piécette en aluminium, quelques interrogations fondamentales se formulaient en moi... Toujours en dialecte, bien sûr !